

Question écrite N° 3519

Prévention et prise en charge de personnes concernées par les troubles du comportement alimentaire (TCA)
Vincent Hennin (PCSI)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Si des statistiques existent au niveau suisse concernant les TCA, dispose-t-on de chiffres à l'échelle cantonale ?

Non, nous ne disposons pas de chiffres au niveau cantonal pour ce type de pathologies. Comme il n'existe pas d'obligation de déclaration des maladies psychiatriques, y compris les TCA, au sein des services de santé publique (*a contrario* des maladies transmissibles), nous n'avons que des approximations tant au niveau cantonal qu'au niveau national. Il faut souligner que le chiffre de prévalence de 3.5% au niveau national date de 2010 et que nous n'avons pas de données actualisées depuis.

2. Quels sont les outils à disposition dans notre canton afin de prévenir les cas de TCA, notamment pour les adolescent-e-s qui représentent la catégorie la plus à risque ?

Au niveau de la prévention, la Fondation O2 met en œuvre des programmes concernant l'alimentation saine et la promotion de la santé chez les enfants et les adolescents. La prévention des cas TCA spécifiquement exige des dispositifs importants, au niveau des ressources, et nous n'avons pas les données qui permettraient d'évaluer s'il existe une demande de la part de la population concernée et leurs proches.

3. Pour les cas déclarés, comment s'effectue la prise en charge et le suivi médical des personnes touchées par ces maladies[LA1] ?

Les recommandations des sociétés scientifiques faitières préconisent une prise en charge pluridisciplinaire, à savoir psychiatre/pédopsychiatres, psychothérapeutes, infirmiers, diététiciens et thérapeutes d'autres groupes. Les patients doivent être d'abord stabilisés d'un point de vue physique, avant d'être adressés dans une clinique spécialisée pour ce type de pathologies. Pour les patients jurassiens, nous avons établi des contrats de coopération (liste hospitalière extra-cantonale) avec la Clinique de St-Loup, qui fait partie du CHUV, ainsi que les HUG. Ces établissements sont obligés d'accueillir nos patients mais le délai d'attente a globalement augmenté en raison de la hausse de demandes provenant de leurs cantons respectifs (Vaud et Genève) mais aussi de Neuchâtel et Fribourg/Valais partie francophone.

4. Les personnes atteintes de TCA sont-elles accueillies au sein de nos structures hospitalières, si oui, existe-t-il un protocole médical spécial pour cette patientèle ?

L'H-JU accueille tant des adultes que des enfants avec ce type de pathologie. Un protocole *purement médical* existe dans le but de stabiliser le poids des patients, cependant nous n'avons pas notion d'un protocole de prise en charge hospitalière plus spécifique, voire multidisciplinaire. Cette approche exigeante en ressources nécessite la présence d'un service de *liaison (pédo)psychiatrique*.

5. Quels autres moyens, structures, sont à disposition pour le traitement des personnes touchées par ces pathologies ?

Au niveau ambulatoire, nous ne disposons pas au sein du CMP/CMPEA de consultations spécifiques avec des concepts de prise en charge. Il faut souligner que ce type de consultations sont principalement rattachées aux services psychiatriques universitaires (HUG/CHUV), le canton de Neuchâtel a inauguré une consultation en 2021, de ce fait nous n'avons pas suffisamment de recul pour évaluer l'efficacité, voire la pertinence de ce type de consultations dans un contexte non-universitaire.

6. Existe-t-il un dispositif jurassien pour le suivi ambulatoire des situations avérées, ainsi que pour prévenir les rechutes ?

Les patients TCA de notre canton sont pris en charge par le CMP et le CMPEA, en fonction de leur âge, ainsi que par les psychiatres et pédopsychiatres installés en cabinet. Il faut cependant souligner le soutien des généralistes du canton, qui faute de places de thérapie pour tous les patients psychiatriques, assument dans la mesure du possible cette prise en charge complexe.

7. Comment le Gouvernement évalue-t-il la prise en compte et le suivi de ces patient-e-s ? Des adaptations sont-elles envisagées afin d'améliorer le dispositif actuel ?

Le service de la santé publique est en train d'élaborer des stratégies globales de prise en charge avec le service de pédiatrie de l'H-JU, puisque les enfants et surtout les adolescents font partie de la population la plus touchée par ce type de pathologies. Dans un deuxième temps, la possibilité d'une stratégie de prévention dite secondaire au sein de l'unité de santé scolaire sera prochainement discutée au sein du service de la santé publique, afin de pouvoir mieux cerner les élèves à risque.

[LA1]S

Delémont, le 4 avril 2023



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître